Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss foresty journal =

Journal forestier suisse

Herausgeber: Schweizerischer Forstverein

Band: 108 (1957)

Heft: 1

Rubrik: Vereinsangelegenheiten = Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Richtlinien zu erwähnen. Oberforstinspektor Müller erwarb sich auch große Verdienste um die Organisation und Durchführung der Wald- und Holztagung 1956, die Förderung der Wald- und Holzforschung und die Schaffung von Waldreservaten.

Der Bundesrat hat mit Amtsantritt auf 1. Januar 1957 Herrn Forstingenieur J. Jungo, bisher Kantonsforstinspektor in Fribourg, zum Eidg. Oberforstinspektor ernannt.

Der Bundesrat hat gestützt auf die Änderung des Bundesgesetzes betreffend die Eidg. Oberaufsicht über die Forstpolizei am 16. Oktober 1956 einen Beschluß betreffend Herkunft und Verwendung von forstlichem Saatgut und Forstpflanzen und einen Beschluß betreffend den forstlichen Pflanzenschutz erlassen. Am 22. Oktober 1956 hat das Eidg. Departement des Innern die entsprechenden Kontrollvorschriften für Saatgut und Forstpflanzen und die Verfügung Nr. 1 für den forstlichen Pflanzenschutz an der Grenze erlassen

HOCHSCHULNACHRICHTEN

Vortragsabende und Gastvorlesungen an der Abteilung für Forstwirtschaft der ETH Im Wintersemester 1956/57

- 21. 1. Forsting. Paul-E. Vézina, Québec: «L'exploitation et la production forestière canadiennes».
- 4.2. Dr. Th. Hunziker, Zürich: «Gegenwartsaufgaben des Natur- und Landschaftsschutzes».

Weitere Vorträge werden in der Februar-Nummer angekündigt.

KANTONE

St. Gallen

Der Regierungsrat des Kantons St. Gallen hat die bisherige technische Aushilfe Forsting. Adolf *Hagmann*, von Sevelen, Kt. St. Gallen, mit Stellenantritt 1. Januar 1957 zum 3. und Forsting. Urs *Eugster*, von Speicher AR, in Andeer, mit Stellenantritt 1. April 1957 zum 4. Forstadjunkten gewählt.

Die neuen Adjunkte werden zur Entlastung der Forstbezirke Rheintal/Toggenburg und Sargans/See eingesetzt.

VEREINSANGELEGENHEITEN · AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Procès-verbal

de l'Assemblée générale de la Société forestière suisse du 9 septembre 1956, à 20 h 30, à l'Auditoire des Lettres de l'Université de Neuchâtel

Ordre du jour

- 1. Ouverture de l'assemblée par le président de la société.
- 2. Nomination des scrutateurs.
- 3. Rapport annuel du comité.

- 4. Comptes 1955/56.
- 5. Budget 1956/57.
- 6. Elections statutaires.
- 7. Rapport du Comité sur le problème des autoroutes.
- 8. Désignation du lieu de la prochaine réunion et nomination du président du Comité d'organisation.
- 9. Divers.

1. Ouverture de l'assemblée

M. J. Jungo, président, ouvre la séance à 20 h 40 et annonce que 170 sociétaires participeront à cette Assemblée générale, ainsi que quelques invités français et allemands.

Se sont excusés: MM. A. Merz et G. Nægeli, Zoug, Ch. Gonet, Lausanne, H. Jenny, Coire, C. Roth, Zofingue, M. Petitmermet, Berne, Glaus, Zurich, J.-L. Nagel, St-Blaise, L. Lienert, Sarnen, C. Brodbeck, Bâle.

Puis M. le président fait part de deux omissions dans l'établissement de l'ordre du jour: a) le rapport du président du Comité du Fonds d'entraide pour les ingénieurs forestiers suisses qui sera présenté avant de passer aux divers; b) l'admission de nouveaux membres qui est renvoyée à l'assemblée du 10 septembre.

M. le président signale enfin l'innovation du canton de Neuchâtel qui, pour la course du lundi, a prévu 4 excursions pour lesquelles les inscriptions suivantes ont été recueillies: a) Montagne de Cernier 36 participants, b) Montagne de Boudry 43 p., c) Couvet 58 p., d) Creux-du-Van 19 p., total 156 participants.

2. Nomination des scrutateurs

Sont nommés: MM. E. Angst et J.-B. Chappuis.

3. Rapport annuel du comité

L'effectif de la société se présentait comme suit au 30. 6. 56:

- 9 membres honoraires
- 44 membres vétérans
- 639 membres ordinaires

692 membres, contre 684 au 30. 6. 55.

Nous avons eu la douleur de perdre plusieurs membres, à savoir: MM. Edouard Hitz, H.-A. Meyer, Walter Ammon, Emmanuel Solari, Moritz Waldmeier, Walter Hunziker, Walo Koch, Walter Fierz, Hugo Eiselin. L'assemblée se lève pour honorer la mémoire des disparus.

Le comité a tenu 6 séances durant l'année. Le secrétariat organisé il y a un an a bien fonctionné et a considérablement allégé les lourdes charges supportées par le comité. Malheureusement M. Glaus, chargé du secrétariat, a demandé d'être relevé de ses fonctions.

Autoroutes. Le comité s'est occupé de la question conformément au mandat qui lui avait été confié à Appenzell en 1955.

SIA. Le comité a désigné M. H. Müller, caissier, en qualité d'homme de liaison entre notre société et la SIA. Cette dernière est devenue membre collectif de notre société; d'autre part, 60 ingénieurs forestiers sont entrés à la SIA au cours de l'exercice écoulé.

Voyage d'études en Yougoslavie. Suivant le désir émis par le prof. Leibundgut, le comité a organisé le voyage de 30 ingénieurs forestiers suisses en Yougoslavie et la réception de 30 collègues yougoslaves dans notre pays au cours de l'été dernier.

Comptes. Les difficultés financières que rencontre la société depuis quelques années ont engagé le comité à intervenir — hélas sans succès — auprès du Département fédéral de l'intérieur, du président du Conseil de l'EPF, des professeurs de l'Ecole forestière et de l'Inspection fédérale des forêts, en relevant l'activité d'intérêt public déployée par notre société. Faute de nouveaux moyens financiers, l'activité de la société devra être réduite.

Le rédacteur du «Journal forestier suisse» doit faire face à de grosses difficultés financières dues au renchérissement du papier et de la main-d'œuvre dans le domaine de l'imprimerie, et cela malgré l'augmentation du nombre des abonnés, qui est actuellement de 1413. M. le prof. Dr Leibundgut est remercié pour son activité en qualité de rédacteur de notre périodique.

Périodique «La Forêt». Le nombre des abonnés est en augmentation et atteint actuellement le chiffre de 1851. Cependant l'administration du périodique reste déficitaire, le déficit étant supporté à raison de 50 % par la société et de 50 % par l'Association suisse d'économie forestière. Le rédacteur, M. R.-Ch. Gut, qui avait manifesté le désir de se retirer, a accepté de poursuivre encore quelque temps.

«Rubrica forestale». Cette nouvelle revue a vu le jour au cours de l'exercice écoulé.

«Schöner Wald in treuer Hand». La traduction française, confiée à M. André Bourquin, paraîtra en 1957.

Le rapport présidentiel signale enfin la commémoration du centenaire de l'EPF, la construction de nouveaux immeubles pour l'Institut fédéral de recherches forestières et pour l'Ecole forestière, la pose d'une plaque commémorative à la mémoire du prof. Schädelin dans le Lehrrevier et l'activité de la commission spéciale chargée de l'étude d'une révision de la loi forestière.

Le rapport du comité est approuvé par l'assemblée.

4. Comptes 1955/56

Les rapports du caissier et des vérificateurs des comptes sont approuvés par l'assemblée.

Puis M. H. Müller, caissier, présente un graphique suggestif de l'évolution des finances de la société d'où il ressort:

Recettes:

abonnements en augmentation subventions en diminution insertions en augmentation augmentation

Dépenses:

en augmentation, spécialement du fait de la publication du «Journal forestier suisse».

Dans l'ensemble, la fortune de la société diminue d'année en année, la diminution se chiffrant par fr. 4 816.70 pour l'exercice écoulé.

Pour faire face à cette évolution défavorable, le comité propose de porter le prix de la cotisation annuelle à fr. 25.— au lieu de fr. 20.—. Cette proposition est acceptée par l'assemblée. Le comité étudiera la question de l'adaptation du prix d'abonnement au «Journal forestier» pour les personnes ne faisant pas partie de la société.

5. Budget 1956/57

M. M. Oechslin, estimant les frais d'impression du Journal exagérés, demande au comité de prendre contact avec la maison Büchler & Cie en vue d'une révision des tarifs.

M. v. Fellenberg suggère d'intensifier le recrutement de nouveaux membres afin d'améliorer le chiffre des cotisations.

M. A. Huber propose d'augmenter la cotisation pour les membres collectifs; il demande en outre des précisions au sujet des dépenses affectant le Fonds de Morsier.

M. le président lui répond que les cotisations des membres collectifs ont été fixées lors de la révision des statuts; cependant, la question peut être revue. En ce qui concerne la seconde question, seule une demande a été présentée en 1955/56 pour une bourse; à part cela, le comité envisage d'accorder des subventions s'élevant à environ fr. 3000.— au total pour l'organisation du voyage d'études en Yougoslavie moyennant le dépôt de 6 rapports écrits; certains participants ayant par ailleurs touché des subsides de leur propre canton.

Après discussion, le budget est accepté moyennant les corrections suivantes:

Recettes: Cotisations fr. 15 700.— au lieu de fr. 12 400.—

Abonnements fr. 10 000.— au lieu de fr. 8 000.—

Dépenses: Journal fr. 37 200.— au lieu de fr. 31 900.— Contributions fr. 2 000.— au lieu de fr. 4 600.—

du Fonds de publicité pour les périodiques.

6. Elections statutaires

M. B. Mazzuchi est démissionnaire. Le président le remercie de son activité fructueuse au sein du comité. M. P.-E. Farron, vice-président du comité d'organisation local, préside au renouvellement des quatre membres sortants à savoir: MM. J. Jungo, J. Barbey, H. Müller, W. Studer, lesquels sont réélus à l'unanimité, M. Jungo étant confirmé dans ses fonctions de président. Sur la proposition de M. M. Oechslin, le siège vacant est repourvu par la nomination de M. G. Grandi.

Il y a lieu également de remplacer M. Arrigoni qui a donné sa démission de vérificateur des comptes. Il est remplacé par M. J.-B. Chappuis, qui fonctionnera avec M. C. Roth.

M. M. Ammon exprime le désir qu'à l'avenir les noms des membres du comité démissionnaires soient communiqués avant l'Assemblée générale.

7. Rapport du comité sur le problème des autoroutes

Présenté par M. B. Mazzuchi, ce rapport relève que les forestiers sont représentés par M. F. Aerni au sein du Comité d'études, que le sacrifice demandé à la forêt est de l'ordre de 400 ha et qu'il n'est pas d'une importance telle qu'il doive engendrer le pessimisme ou la nécessité d'entreprendre des interventions spéciales. Le rapport conclut en proposant de laisser les choses suivre leur cours et d'en suivre attentivement l'évolution, le présent rapport devant être considéré comme un compte-rendu transitoire.

Dans la discussion qui suit, M. W. Fischer se montre moins optimiste; il craint que la promesse faite que les surfaces défrichées seraient compensées par de nouveaux boisements en montagne ne soit pas remplie et que ces surfaces soient ensuite utilisées à d'autres fins, par exemple en faveur de l'agriculture.

8. Assemblée générale de 1957

Le canton d'Uri a fait part de son désir de recevoir en 1957 la Société forestière suisse. Cette proposition étant acceptée, M. Aloïs Müller, conseiller d'Etat, est nommé président et M. M. Oechslin vice-président du Comité d'organisation. Le lieu de la réunion serait Andermatt et la date se situerait en seconde moitié de septembre.

9. Rapport 1955/56 du président du Comité du Fonds d'entraide

Les points saillants sont les suivants:

- Pas de cas d'assistance en 1955.
- Le fonds a reçu du regretté Walter Ammon un généreux legs de fr. 20 000.—.

- Le Fonds Custer, soumis précédemment à une réglementation spéciale est maintenant à la libre disposition du comité.
- Le comité envisage une deuxième action dans le but de porter le montant du Fonds à un niveau qui lui permette d'intervenir utilement en cas de nécessité.

10. Divers

M. H. Tanner, président du curatorium «Pro sylva helvetica» déclare que le comité a tenu séance le jour même et a décidé d'ouvrir un concours doté de fr. 2000.—pour récompenser les meilleurs travaux, le sujet proposé étant le suivant: «Les possibilités de mélanger les essences de lumière et les essences d'ombre dans les forêts traitées selon les règles du jardinage».

M. H. Oberli, relevant les dégâts croissants du gibier en forêt, non seulement en plaine mais aussi en montagne, demande que:

- l'Institut fédéral de recherches forestières étudie l'aspect technique de la question;
- l'Association suisse d'économie forestière étudie l'aspect économique du problème.

Séance levée à 23 h 07.

Le rapporteur: L.-A. Favre

Lundi 10 septembre 1956

2e journée de l'Assemblée annuelle de la Société forestière suisse à Neuchâtel

A 7 h 30, en l'aula de l'Université de Neuchâtel, M. Jungo, président, ouvre la seconde journée de notre assemblée et donne la parole à M. le conseiller d'Etat Barrelet, chef du Département neuchâtelois de l'agriculture et président du Comité de réception.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, M. Barrelet dit la fierté du Conseil d'Etat de recevoir à Neuchâtel une société comme la nôtre et souligne le mérite du corps forestier suisse. Puis, par une étude fouillée de l'Histoire neuchâteloise, il rappelle combien il a fallu de ténacité et de patience pour arriver à faire considérer les forêts non plus comme un bien de «vaine jouissance», mais comme un patrimoine national, une fortune inaliénable dont la bonne conservation et la gérance ne sauraient être trop soigneusement étudiées. Pour terminer M. Barrelet insiste sur le rôle bienfaisant des forêts dans la vie humaine et cite cette charmante pensée du «Livre de Blaise» de Philippe Monnier:

«Un livre me semble à peine plus instructif qu'un buisson; un arbre m'inspire autant d'amitié qu'un pédagogue; et la nature m'offre une leçon que, selon moi, la vieille humanité n'a pas fini d'épeler.»

Chaleureusement applaudi, M. Barrelet cède alors la tribune à M. Jean-Louis Richard, adjoint à l'inspection cantonale des forêts, pour un vaste exposé sur: «La phytosociologie au service de la sylviculture neuchâteloise.»

Le canton de Neuchâtel, comme le canton des Grisons, doit être félicité pour sa largeur de vue: il a désiré s'assurer les services d'un ingénieur forestier spécialisé dans les problèmes de phytosociologie, l'a chargé de procéder aux études les plus détaillées et lui a confié l'élaboration d'une carte phytosociologique des forêts neuchâteloises. Cette carte est destinée à devenir un instrument de travail pour le Service forestier; elle doit donc être aussi détaillée que possible, but relativement aisé à atteindre puisque le Service fédéral des mensurations cadastrales a dressé, du canton de Neuchâtel, une carte au 1:5000.

L'exposé théorique des résultats, obtenus par M. Richard dans l'appréciation des peuplements forestiers, est accompagné d'exemples précis, et illustré de schémas et d'admirables projections en couleur. De la chênaie pubescente des rives du lac, aux pessières sur éboulis grossiers, nous visitons toutes les associations végétales du

canton de Neuchâtel. M. Richard conclut en disant:

«...la phytosociologie agit comme un stimulant de la sylviculture. Elle permet au forestier d'adapter sa technique aux conditions de chaque station. Elle lui permet surtout de placer ses observations dans un cadre biologique et de découvrir plus facilement les raisons d'un échec ou d'une réussite».

L'assemblée témoigne ses félicitations à M. Richard par de vifs applaudissements. Il s'ensuit une interruption durant laquelle on fait circuler la liste des candidatures à la société. Puis la parole est donnée à M. P.-E. Farron, inspecteur cantonal, qui présente un remarquable travail sur «La gestion directe des forêts publiques et la surveillance des forêts privées».

M. Farron commence par exposer l'organisation du Service forestier neuchâtelois et décrit les charges qui lui incombent. Il insiste en particulier sur l'obligation, du reste considérée comme un très grand progrès, de tenir un strict contrôle du matériel sur pied, puis un contrôle exact des produits façonnés et vendus, et enfin un contrôle financier des opérations à faire au Fonds des excédents forestiers; et ceci pour toutes les forêts publiques (communales et cantonales). Le Service forestier est pourvu d'un matériel de premier ordre, tant au bureau qu'en forêt, et le personnel subalterne est bien formé. Enfin les forêts privées sont fermement surveillées. Mais aussi les résultats obtenus sont très remarquables. Le matériel sur pied augmente et s'améliore, et la production ne cesse de croître.

Elargissant alors son étude à l'ensemble du domaine forestier suisse, M. Farron insiste avec un grand courage sur le fait que les résultats obtenus au canton de Neuchâtel par la généralisation de la gestion directe dans l'ensemble des forêts publiques, sont à la portée de chacun; ce qui annihile l'activité et l'enthousiasme des forestiers, c'est l'immobilisme et la méfiance de certains pouvoirs publics. Nombreuses encore sont les autorités cantonales qui refusent à leurs Services forestiers les moyens d'action et les protections légales indispenables. Qui souffre de cet état d'inertie? L'ensemble de l'économie suisse.

Le discours de M. Farron remporte un très grand succès et M. Gut, de Morges, demande aussitôt que cette conférence soit reproduite «in extenso» dans le «Journal forestier suisse»; cette proposition est acclamée. M. Tanner, de St-Gall, insiste pour que la traduction allemande du texte français soit aussi complète que possible.

M. Jungo remercie chacun, tire quelques conclusions et fait procéder à l'acceptation des nouveaux candidats à la société. Ce sont: MM. Plancherel Gérard, ingénieur forestier, Châtel-St-Denis (FR); Richard Jean-Louis, ingénieur forestier, Neuchâtel; Werner Jean, inspecteur forestier, Gilly (VD); Robert Jean-François, inspecteur forestier, Baulmes (VD); Grandjean Fritz, inspecteur forestier, Travers (NE); Borel François, inspecteur forestier, La Chaux-de-Fonds (NE). Puis la partie réservée aux exposés est close, et M. Jungo prie chacun de se rendre à l'excursion choisie.

En effet, les participants ont eu à choisir entre 4 buts d'études pratiques:

- les uns suivront MM. Péter et Richard dans les travaux de transformation de peuplement de la Montagne de Boudry;
- d'autres se rendront à Couvet sous la surveillance de MM. Favre père et fils, pour se rafraîchir aux pures sources de la doctrine contrôliste et jardinatoire;
- un troisième groupe, dirigé par MM. Farron et Grandjean, visitera la forêt cantonale du Creux-du-Van et la vaste réunion parcellaire dont elle est issue;
- enfin les derniers monteront avec MM. Mauler et Sandoz dans les pâturages du Jura (Ecole d'agriculture de Cernier et des Hauts-Geneveys) pour y écouter comment il convient de traiter les pâturages boisés si l'on veut en tirer un rendement forestier et agricole maximum.

A 19 h 30 tout le monde se retrouve au banquet offert dans les locaux du Casino de la Rotonde à Neuchâtel, par le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel.

Ce banquet fut joyeux à souhait; chacun en goûta le menu, les discours et les divertissements.

Et un bal couronna cette journée, qui pour certains dura jusqu'au départ des excursions de mardi! François Borel

Mardi 11 septembre 1956

3e journée de l'Assemblée annuelle de la Société forestière suisse à la Grande-Joux (Neuchâtel)

Après les sévères orages de la soirée précédente, la forêt des Joux se présente dans sa plus majestueuse parure et accueille par un soleil radieux la longue cohorte des forestiers suisses et étrangers.

M. Maurice de Coulon, inspecteur des forêts de la ville de Neuchâtel, présente les divisions 1 à 8, situées entre 1050 et 1230 m d'altitude, sur le versant sud des Ponts-de-Martel. L'évolution de cette forêt de 67 hectares est démontrée à l'aide de nombreux et intéressants graphiques qui, une fois de plus et de façon très parlante, apportent la confirmation de l'efficacité des méthodes d'aménagement utilisées comme moyen de contrôle.

Un lot de billons entreposé dans une clairière est l'objet d'un débat animé se rapportant à la qualité des bois. Il apparaît que les beaux bois ne sont jamais trop gros, tandis que les mauvais le sont en général!

Les questions d'aménagement sont reprises en détail dans la division 6. L'évolution du nombre de tiges par catégorie de diamètre est présentée à l'aide de courbes arithmétiques et logarithmiques. Les représentations graphiques donnant l'accroissement annuel moyen par catégorie de diamètre en millimètre et en dm³, sont appelées à répondre de manière péremptoire, à ceux qui émettent encore des doutes au sujet de la croissance des gros bois.

L'excursion se poursuit à travers les splendides peuplements de ce versant, caractérisés aussi par un mélange très favorable des essences, accusant 40 % de sapin, 36 % d'épicéa et 24 % de hêtre et feuillus divers. La forme jardinée des peuplements n'est pas typique sur toute la surface, comme pourraient le laisser croire les statistiques d'ensemble, mais cependant partout la forêt évolue très favorablement dans ce sens.

Il appartient à M. Paul Rognon, président de la ville de Neuchâtel, le maître des Joux, d'offrir une excellente collation aux visiteurs. Il brosse avec humour le tableau historique de la donation à la ville de ce domaine magnifique de 800 poses. Cette donation importante est entourée de légendes, relevant de la grande, de la moyenne et de la petite histoire, à telle enseigne que si Jeanne de Hochberg, elle-même, héritière du comté de Neuchâtel, était en mesure de nous donner des précisions depuis l'au-delà, nous n'arriverions jamais à voir comment les choses se sont vraiment passées.

Il n'en reste pas moins que la ville de Neuchâtel possède aujourd'hui aux Joux, un domaine imposant de 503 hectares dont 284 hectares de forêts privées, 154 hectares de pâturages boisés et 65 hectares de terres agricoles. Le climat y est rude, les hivers longs, le sol est en général peu profond, rocailleux, la roche calcaire affleure en de nombreux endroits, les précipitations atteignent 1500 mm en moyenne par année.

M. W. Studer, membre du Comité permanent, se fait un plaisir de remercier chaleureusement la ville de Neuchâtel pour ce qu'elle vient de montrer et d'offrir aux heureux participants. Il relève avec bonheur, le bel esprit de tradition qui règne en ces lieux.

Une brève visite de l'impressionnante réserve forestière du Grand-Bochat, sur terrain rocheux et où le rajeunissement est si difficile à obtenir, met un terme à cette très intéressante excursion.

Quatre cars transportent les participants à travers les paysages magnifiques du Haut-Jura neuchâtelois, à travers les grandes cités horlogères du Locle et de La Chaux-de-Fonds, vers le grand restaurant de la Vue-des-Alpes, où le repas de midi est servi.

Une allocution de M. J. Barbey met fin à la réunion 1956. M. Kollros

Rapport de gestion

du Comité de la Société forestière suisse sur l'exercice 1955/56

L'exercice 1955/56 a été une période d'activité intense pour tous ceux qui touchent de près ou de loin à l'économie forestière. La prospérité économique dont jouit actuellement notre pays n'est pas sans avoir ses répercussions sur la forêt. Elle exige d'elle une production accrue et elle impose à tous ceux qui la cultivent un effort constant dans le sens d'une intensification du traitement et d'une rationalisation du travail. Cette activité générale a eu ses répercussions inévitables sur la vie de notre société en général et de son comité en particulier.

1. Etat des membres

Voici l'état des membres au 30 juin 1956:

			1956	(1955)
membres	d'honneur		9	(8)
membres	vétérans		44	(26)
membres	ordinaires		639	(650)
			692	(684)

Ont été reçus membres par la dernière assemblée annuelle et par le comité au cours de l'année:

Kräyenbühl, Samuel, ingénieur forestier, Lausanne

Nick, Hans, technicien forestier, Kriens (LU)

Egloff, Jean-Joseph, ingénieur forestier, Lucerne

Alder, Georges, Dr rer. pol., Office forest. central, Soleure

Papeteries réunies Netstal S. A., Netstal (GL)

Frehner, Hans Konrad, ing. forestier, Erlengutstr. 6, Erlenbach

Dr Köstler, Joseph, prof., Amalienstr. 52, Munich (B)

Ortsbürgergemeinde Weinfelden

Breu, Karl, ingénieur forestier, Coire

Scalter, J. J. W., District Officier, Wigtownshire (Scotland)

M a r t i g n o n i , Mauro Emilio, ing. agr. dipl., Institut fédéral de recherches forestières, Z u r i c h

Pletscher, Richard, ingénieur forestier, Lutry (VD)

Thommen, Félix, ingénieur forestier, Zurich

Wehrli, Eugène, ingénieur forestier, Aarau

Stiefel, Gottfried, entreprise de transport, Zurich

Walder, Hermann, commerce de plants forestiers, Sommergasse 29, Bâle

S I A, Société suisse des ingénieurs et architectes, Z u r i c h

La mort nous a malheureusement ravi plusieurs de nos membres fidèles et éminents.

Le 29 septembre 1955 est décédé à Schaffhouse, à l'âge de 65 ans et à la veille de prendre sa retraite, M. Edouard Hitz, inspecteur forestier d'arrondissement. A côté de son activité d'inspecteur schaffhousois, le défunt a acquis des mérites particuliers comme fondateur et président de la Commission du bois de feu de l'Association suisse

d'économie forestière et comme rédacteur, durant 25 ans, du «Praktischer Forstwirt», organe de l'Association du personnel forestier subalterne.

Le Dr Hans Arthur Meyer, professeur de sciences forestières au Pensylvania College, USA, a succombé à une crise cardiaque dans la nuit du 3 au 4 décembre 1955. Ingénieur forestier diplômé en 1930, il devint par la suite assistant du professeur Knuchel auprès duquel il prépara son examen de doctorat qu'il passa en 1933. A l'âge de 28 ans, il fut appelé au Mexique, nommé professeur et chargé d'organiser une Faculté forestière selon les principes suisses. Deux ans plus tard, en 1937, il est nommé professeur à l'Université du State College à Pensylvania. Par ses recherches et ses publications scientifiques, le jeune professeur Meyer s'est acquis rapidement une place en vue parmi le monde forestier des Etats-Unis, tout en restant en contact permanent avec son pays natal et ses amis suisses. Cette brillante carrière scientifique a été brisée cruellement à l'âge de 47 ans seulement.

Le 11 janvier 1956 est mort à Muri près Berne Walter Ammon, ancien inspecteur forestier de Thoune, le champion bien connu de la forêt jardinée. Ammon a bien mérité de la Société forestière suisse tant comme membre de son comité que comme rédacteur temporaire et collaborateur assidu du «Journal forestier suisse». Le nom d'Ammon est connu loin au-delà des frontières de notre pays comme celui du défenseur intrépide du principe du jardinage. Il a prouvé son attachement à notre société en faisant un don de fr. 20 000.— au Fonds d'entraide d'ingénieurs forestiers suisses. Nous le remercions ici très vivement de ce geste généreux. Ayant eu le privilège de lui rendre visite peu de temps avant sa mort, le rapporteur a admiré son tempérament infatigable et son très vif intérêt pour toutes les questions forestières de notre pays, malgré son âge de 78 ans.

Emmanuel Solari, ancien inspecteur d'arrondissement, s'est éteint à Faido le 11 février 1956 dans sa 70e année. Inspecteur du 2e arrondissement tessinois de 1913 à 1917, et ensuite du 1er arrondissement pendant 35 ans, Solari s'est distingué par une connaissance approfondie et une véritable passion pour tous les travaux du génie civil. Nombreux sont les travaux de défense contre les torrents et les avalanches ainsi que les constructions de chemins qu'il a projetés et menés à chef. Il a aussi manifesté un intérêt particulier pour les problèmes d'améliorations agricoles. Son sourire imperturbable était l'expression d'un cœur foncièrement bon.

Un jeune collègue, Maurice Waldmeier, ingénieur forestier à Klingnau, est mort dans la fleur de l'âge, le 24 mars, des suites d'un accident dont il a été victime lors d'un voyage professionnel en France. Après l'examen d'Etat subi avec succès en 1946, le défunt est retourné à l'Ecole forestière comme assistant. Deux ans plus tard, nous le trouvons comme adjoint dans le canton d'Argovie, poste combiné avec celui de gérant des forêts de la commune de Mumpf. Son tempérament dynamique le conduit ensuite dans l'industrie du bois à Klingnau où on lui confie rapidement des tâches importantes jusqu'à le nommer fondé de pouvoir. S'intéressant particulièrement à l'utilisation des bois feuillus et des menus produits d'éclaircie pour la fabrication de panneaux, Waldmeier a, tout en travaillant dans l'industrie, ouvert d'intéressantes perspectives pour l'économie forestière et la sylviculture en particulier. Espérons que l'œuvre commencée par lui ne soit pas délaissée avec sa mort!

Le 29 mai est décédé, à l'âge de 70 ans, Walter Hunziker, ancien inspecteur cantonal des forêts d'Argovie. Après avoir obtenu son certificat d'éligibilité, Walter Hunziker travailla durant 13 ans comme adjoint à l'inspectorat cantonal, et ensuite pendant 25 ans comme inspecteur du 2^e arrondissement. En 1948 le gouvernement l'appela au poste d'inspecteur cantonal. Il a accompli un travail fructueux à la tête du service forestier de son canton, bien qu'il n'ait pu consacrer que 4 années à ce poste important. Le défunt a aussi fonctionné comme professeur dans de nombreux cours de gardes et a enseigné durant 34 ans la sylviculture à l'Ecole d'agriculture de Brougg. Walter Hunziker jouissait de la confiance et de l'estime de ses collègues et de ses

subordonnés. Ils appréciaient en lui son travail consciencieux accompli sans grand bruit, ainsi que sa parfaite modestie.

Bien que nous ayons su depuis quelque temps que la santé de *Ugo Eiselin*, ancien inspecteur cantonal des forêts du Tessin, était grièvement atteinte, la nouvelle de su mort, survenue le 9 juillet dernier, nous a très douloureusement surpris. M. Eiselin était à la retraite depuis deux ans seulement, et nous avions été en relations avec lui lorsqu'il s'agissait de désigner un rédacteur pour la Rubrica forestale de l'«Agricoltore ticinese». D'origine thurgovienne, né à Lucerne, M. Eiselin a donné toute son œuvre de forestier au canton du Tessin. Il y a fait son stage de montagne et y est resté ensuite, d'abord comme directeur des grands travaux de reboisement de l'Etat du Tessin dans le bassin de réception du val Marobbia, puis comme chef du service forestier de ce canton. Tirant profit de son charme personnel, de ses connaissances profondes des gens et des choses, il s'appliqua surtout à créer une entente cordiale entre agriculteurs et forestiers. Son effort se traduisit surtout dans le domaine législatif. La loi sur l'économie forestière de 1932 et celle sur la protection et l'amélioration de la culture du châtaignier sont essentiellement dues à lui.

Le professeur Walo Koch est décédé le 18 juillet, frappé d'une attaque au milieu de ses étudiants pendant une excursion dans la région de la Bernina. Né en 1896, Walo Koch étudia les sciences pharmaceutiques tout en ayant dès le début une prédilection pour la botanique. Poursuivant ses études en botanique pendant ses quelques années de pratique de pharmacien, il présenta une thèse de doctorat très remarquée sur les conditions de végétation de la plaine de la Linth. Devenu conservateur des collections de l'Institut de botanique spécial, il fut chargé de différents cours à l'EPF. Son cours de sociologie végétale à l'Ecole forestière le mit en contact avec le monde forestier de notre pays parmi lequel il compte de nombreux admirateurs et amis. Les grands progrès réalisés ces dernières années par la sociologie végétale forestière sont dus en grande partie au professeur Walo Koch.

D'origine zurichoise, Walter Fierz fit une partie de son stage dans le canton de Fribourg où il travailla ensuite comme aménagiste, pour être nommé, en 1921, inspecteur des forêts du 7º arrondissement à Châtel-St-Denis. Il géra cet arrondissement durant 34 ans. Plusieurs chemins construits, notamment dans les forêts domaniales, témoignent de sa prédilection pour les travaux techniques. Pendant les dernières années de son activité, sa santé ébranlée lui rendait le travail de plus en plus pénible et l'obligea finalement à prendre sa retraite en août 1955. A peine une année après, il est décédé à Lausanne, le 9 août 1956.

Nous garderons un souvenir ému de tous ces collègues et amis défunts.

2. Activité du comité

Le comité a tenu six séances au cours de l'année écoulée. A part la liquidation des affaires courantes, il s'est spécialement occupé des tâches suivantes:

- a) Le secrétariat de la société a été organisé conformément au règlement approuvé par la dernière Assemblée annuelle et confié à M. F. Glaus, secrétaire de l'Institut fédéral de recherches forestières. Cette institution a permis de liquider avec plus de rapidité les affaires de la société, tout en déchargeant les membres du comité. Nous regrettons que M. Glaus ait déjà demandé à être relevé de ses fonctions après une année d'activité, ses occupations actuelles ne lui permettant plus de disposer du temps nécessaire. Nous tenons à lui exprimer ici nos vifs remerciements pour son travail consciencieux, expéditif et précis.
- b) Le problème des autoroutes a occupé le comité à plusieurs reprises. Conformément aux décisions de l'assemblée d'Appenzell, il a suivi de très près cette question importante. Notre vice-président vous présentera un rapport spécial au tractandum nº 7.

- c) Les relations avec la SIA (Société suisse des ingénieurs et architectes). Le comité a désigné son trésorier, M. Müller, comme homme de liaison avec le Secrétariat général de la SIA. Les comités des deux sociétés ont décidé de collaborer dans toutes les questions présentant un intérêt commun. La SIA est devenue membre collectif de notre société. Nous ne pouvons, par contre, pas en faire autant, la SIA ne connaissant pas l'institution des membres collectifs. Par contre, 63 ingénieurs forestiers ont demandé, au cours de l'année, individuellement leur adhésion à la SIA qui en compte aujourd'hui 89 parmi ses membres. Notre vice-président, M. Mazzucchi, représente notre comité au sein de la commission des tarifs d'honoraires pour travaux forestiers créée par la SIA.
- d) Nous avons reçu, par l'intermédiaire de M. le professeur Leibundgut, une proposition de la Fédération des sociétés forestières de Yougoslavie d'organiser un voyage d'études sur la base d'un échange réciproque. La question posée à nos membres au moyen d'un avis dans le «Journal forestier» et d'une circulaire a rencontré un écho positif. C'est ainsi que 30 ingénieurs forestiers suisses se sont rendus en Yougoslavie du 3 au 17 juin, alors que 30 collègues yougoslaves ont visité les forêts de notre pays du 23 juin au 7 juillet, accompagnés par notre membre, M. H. Grob. De part et d'autre, les participants ont été très satisfaits de ces voyages instructifs. L'organisation des voyages a cependant chargé d'une façon extraordinaire et imprévisible notre bureau, et nous tenons à remercier ici tout particulièrement M. Glaus pour le grand effort accompli.

3. Les comptes

Nous vous donnons ici un résumé de nos comptes de l'exercice 1955/56 que notre trésorier vous exposera en détail au tractandum suivant.

I. Compte d'exploitation

a)	comptes de	l	a S	oci	été	fo	res	tiè	re:						fr.
	recettes .														
	dépenses			٠				•	٠	•	•	٠	•		41 121.—
	excédent d	e	dép	en	ses										2 356.15
b)	fonds de pu	ıb	lici	té:											
	recettes .														$7\ 206.70$
	dépenses														7 414.35
	excédent de	е	dép	en	ses										207.65
c)	fonds de M	01	rsie	r:											
	recettes .														715.60
	dépenses														623.90
	excédent d	e	rec	cet	tes										91.70

II. Etat de la fortune au 24 juillet 1956

•		1956	1955 M	odification
		fr.	fr.	fr.
a) Société forestière.		$4\ 659.54$	6 965.29*	-2305.75
b) Fonds de publicité.		$18\ 371.90$	20 974.55**	$-2\ 602.65$
c) Fonds de Morsier.		24 276.90	24 185.20	+ 91.70
Totaux		47 308.34	52 175.44	<u>-4 816.70</u>

^{*} sans fr. 50.40 petite caisse de la rédaction

^{**} y compris avoir de fr. 2395.— auprès des cantons.

Nous devons malheureusement, à nouveau enregistrer une diminution de la fortune de notre société de fr. 4816.70. Notre situation financière a été le souci constant de votre comité durant l'année écoulée. Notre démarche auprès du Département fédéral de l'intérieur, dont nous vous avons entretenu dans notre dernier rapport annuel, n'a malheureusement pas eu le succès escompté. Une lettre du 8 décembre 1955 nous apprend qu'il n'est pas possible de rétablir sans autre les subventions aux organisations et associations diverses biffées en vertu du message du 19 mai 1953 sur les économies à réaliser, et approuvé par les Chambres fédérales. On nous conseilla en revanche de nous adresser à la Société helvétique des sciences naturelles qui touche une importante subvention de la Confédération. La démarche entreprise auprès du président de cette société, appuyée par une entrevue personnelle avec un membre de notre comité, aboutit finalement aussi à un échec, les statuts de ladite société ne permettant apparemment pas de subventionner des organisations telles que la nôtre. Malgré les pourparlers qui ont eu lieu par la suite avec le président du Conseil de l'EPF, l'inspecteur général des forêts, l'Institut fédéral de recherches et des professeurs de l'Ecole forestière, nous en sommes, pour le moment, toujours au même point. Nous attendons actuellement non sans impatience le résultat d'une tentative entreprise par l'inspecteur général des forêts de nous assurer par la voie du budget ordinaire une certaine contribution de la Confédération en contrepartie des tâches d'intérêt général accomplies par notre société qui sont assumées, dans d'autres pays, par des institutions publiques. C'est là, de l'avis du comité, la solution qui doit être recherchée avant tout, plutôt que la mendicité annuelle auprès de divers fonds et fondations. Nous tenons à exprimer ici nos vifs remerciements à toutes les personnalités qui ont bien voulu nous prêter leur concours et leurs conseils dans nos différentes démarches.

Nous ne cachons pas qu'il est plutôt déprimant pour le comité d'une organisation qui travaille exclusivement dans l'intérêt général du pays de devoir aller tendre la main pour s'assurer les moyens indispensables à la réalisation de ses buts désintéressés. Nous nous trouvons devant l'alternative ou de restreindre notre activité — notamment nos publications, puisque nos périodiques représentent, au cours des six dernières années, le 88 % de nos dépenses — ou d'augmenter la cotisation des membres et le prix d'abonnement du «Journal forestier suisse». Le comité vous fera ses propositions lors de la discussion du budget de l'exercice 1956/57.

4. Publications

a) Le «Journal forestier suisse». Nous reproduisons ci-après un extrait du rapport du rédacteur, M. le prof. Leibundgut: «L'édition de notre périodique a de nouveau subi une certaine augmentation. Voici l'évolution des abonnés au cours des dernières années:

				1952/53	53/54	54/55	55/56
membres	8,						
abonnés	suisses . étrangers			1256	1905	1907	1419
abonnés	étrangers			1990	1999	1997	1415

Le nombre des abonnés suisses ne faisant pas partie de la société a passé de 469 à 480, et celui des abonnés étrangers de 246 à 274. C'est la preuve que notre «Journal forestier» contribue dans une large mesure à faire rayonner la science forestière suisse non seulement dans notre pays, mais de plus en plus aussi à l'étranger.

La diffusion du journal dans des milieux non forestiers et à l'étranger rend la tâche du rédacteur de plus en plus difficile. Les lettres qui lui parviennent des milieux les plus divers lui prouvent cependant que le contenu du journal rencontre l'approbation des lecteurs, notamment aussi le compte rendu des livres et des périodiques.

L'acquisition d'annonces par la maison Mosse S. A. et sa collaboration avec la rédaction sont très satisfaisantes. Ce service pourrait encore être développé à la condition de trouver l'appui systématique des membres et des abonnés.

Il est regrettable que le financement de notre revue continue à rencontrer des difficultés. Le renchérissement du papier, de l'impression et des clichés entraîne une augmentation du coût de 85 % par rapport à l'avant-guerre, bien que le volume de la revue actuelle ne dépasse pas celui de la «Zeitschrift» et du «Journal» d'autrefois, et malgré les économies recherchées dans les illustrations et dans la qualité du papier. L'augmentation du nombre des abonnés et du produit des annonces ne suffisent pas à parfaire ce renchérissement. Les nombreuses revues forestières étrangères très bien rédigées et magnifiquement illustrées nous imposent un effort constant si nous voulons lui conserver son prestige international et garder ses abonnés étrangers. Le manque de moyens financiers nous a malheureusement obligé, ces dernières années, à renoncer à l'édition de suppléments avec des travaux d'une certaine envergure. Alors que les revues forestières étrangères correspondant à notre «Journal forestier» bénéficient partout d'un important appui financier direct ou indirect de la part des pouvoirs publics, les efforts de notre comité auprès des instances fédérales compétentes n'ont malheureusement pas encore été couronnés de succès. Espérons que ce sera bientôt le cas. — La recherche de solutions aux soucis financiers a encore augmenté la collaboration harmonieuse entre le comité, l'Inspection fédérale des forêts et la rédaction.

Le rédacteur exprime sa vive reconnaissance à l'égard de tous ses collaborateurs, des auteurs d'articles et de la revue des périodiques, ainsi que des traducteurs, qui tous nous rendent de grands services malgré des honoraires plus que modestes. Il inclut dans ses remerciements ses collaborateurs directs, notamment sa secrétaire, M^{me} Biller. La rédaction du périodique occasionne beaucoup de travail de détail dont le rédacteur ne pourrait se charger personnellement, et pour lequel ses collaborateurs consacrent souvent leur temps libre.

Le rédacteur souligne la grande sollicitude dont «notre journal» a été l'objet de la part de toutes les personnes intéressées, du comité jusqu'au dernier collaborateur. Ce fait lui a procuré la satisfaction et l'encouragement nécessaire pour accomplir sa tâche »—

Le comité, de son côté, tient à adresser à M. le professeur Leibundgut ses vifs remerciements et ses félicitations pour la façon distinguée avec laquelle il rédige notce revue forestière.

b) «La Forêt.» Il résulte du compte rendu de la Commission administrative de ce périodique que le nombre des abonnés a augmenté de 18 unités en 1955/56. Il atteint ainsi le chiffre de 1851.

La recette de la publicité est en augmentation, mais les frais d'impression sont d'autant plus lourds, et le bénéfice final n'est pas grand de ce fait. La dépense pour impression, clichés et collaborateurs reste en dessous du montant budgeté grâce au savoir-faire du rédacteur. Les comptes ont été vérifiés par la fiduciaire habituelle et approuvés par la commission. Le déficit de l'exercice 1955/56 s'élève à fr. 1706.80, contre fr. 3400.— prévus au budget. Il est supporté, comme d'habitude, moitié par l'Association suisse d'économie forestière, moitié par notre société. La charge nous incombant s'élève donc à fr. 853.40.

Le rédacteur signale qu'il a toujours très peu de collaborateurs et doit fournir la matière lui-même. A l'occasion de la dernière séance de la commission, il a malheureusement demandé à être relevé de sa charge pour raisons de santé. La commission unanime l'a prié de prolonger son activité le plus longtemps possible.

Le comité se rallie aux remerciements de la commission administrative à l'égard du rédacteur, M. le Dr Gut. Il le félicite de sa fructueuse activité depuis le début de la

parution du périodique, en 1946, et formule des vœux pour son rétablissement afin qu'il puisse rester encore longtemps à son poste. Il invite les membres romands à soulager le rédacteur par une collaboration active.

- c) La Rubrica forestale de l'«Agricoltore ticinese» a commencé sa deuxième année de parution. Avec son tirage de 8500 exemplaires, l'Agricoltore sert à répandre les idées forestières dans toutes les couches de la population tessinoise et de celle des vallées grisonnes de langue italienne. La contribution de notre société pour l'année 1956 s'élève à fr. 664.—.
- d) «Schöner Wald in treuer Hand.» L'éditeur a vendu au cours de l'année 100 exemplaires de cet ouvrage. Il en reste 1170 en stock.
- e) La publication de l'édition française du livre précité n'a, contrairement à nos intentions, pas encore pu être mise au point pour cette année. Elle paraîtra, sauf imprévus, l'année prochaine. En attendant, nous pourrons continuer à écouler notre stock de «La Suisse forestière» qui s'élève encore à 213 exemplaires.

5. Divers

Deux événements de l'année écoulée qui touchent à la vie forestière de notre pays méritent d'être signalés ici.

L'Ecole polytechnique fédérale a fêté le centenaire de sa fondation au mois d'octobre 1955, et avec elle aussi sa division forestière à laquelle tous les ingénieurs forestiers suisses doivent leur formation professionnelle. Un numéro de notre «Journal forestier» a été consacré spécialement à cet événement. Notre société a été officiellement invitée aux festivités du centenaire et y a été représentée par deux membres du comité. Par des lettres adressées au recteur et au président du Conseil de l'EPF nous avons présenté à notre haute école nos félicitations et nos vœux pour l'avenir. Nous n'avons pas manqué d'exprimer notre satisfaction que le début du deuxième siècle soit marqué par une attention particulière à l'égard de la forêt du fait de la construction du nouveau bâtiment de notre Institut de recherches forestières et de l'agrandissement des bâtiments réservés aux divisions forestière et agronomique. — Une pierre commémorative en l'honneur du professeur Walter Schædelin a été inaugurée, à l'occasion du centenaire, dans la forêt d'enseignement de l'Ecole forestière.

La loi fédérale concernant la haute surveillance sur la police des forêts a été l'objet d'une revision partielle au cours de l'année. Les nouvelles dispositions concernent notamment le subventionnement de la formation des bûcherons, les mesures de protection contre la propagation de maladies parasitaires et cryptogamiques en forêt, la surveillance de la provenance des graines et des plants forestiers, le subventionnement des mesures pour régler le parcours du bétail en forêt, et une nouvelle fixation de l'amende pour coupes illicites. Après l'adoption de ces dispositions par les Chambres fédérales, l'Inspection fédérale des forêts, secondée par une commission d'inspecteurs cantonaux et de représentants de la science, s'est mise au travail pour élaborer les dispositions exécutoires. Nous pensons que les textes revisés ne vont pas tarder à être mis en vigueur et à déployer leurs effets pour le bien de la forêt suisse. Remercions ceux qui ont été les artisans de cette œuvre législative, spécialement M. Müller, inspecteur général des forêts.

En terminant ce rapport, j'exprime mes remerciements à tous les membres qui ont secondé le comité dans l'accomplissement de sa tâche, mais tout particulièrement mes amis du comité, de leur collaboration inlassable et dévouée. Je formule le vœu que l'année prochaine soit, grâce à la protection divine, une année fructueuse pour notre société ainsi que pour tous ses membres et leurs familles.

Fribourg, le 5 septembre 1956